N° 835 — 3e Année. CINQ CENTIMES Mercredi 14 Janvier 1891

RÉDACTION & ADMINISTRATION :
ROUBAIX, rue du Vieil-Abreuvoir, N° [illegible]
TOURCOING, [illegible]

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
3 mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
NORD et départements limitrophes
3 mois, 6 fr. — Un an, 24 fr.
L'abonnement continue sauf avis contraire

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES . . . . 0 fr. [illegible] la ligne
RÉCLAMES . . . . 0 fr. [illegible]
FAITS DIVERS . . . . . . 0 fr. [illegible]
LOCALES . . . . 1 fr. [illegible]

[illegible]

TÉLÉPHONE

LE CRÉDIT DE LA RÉPUBLIQUE

Nous avons fait pendant la discussion du budget de sérieuses réserves sur le principe de l'Emprunt et généralement sur la politique financière qui a été suivie.

A la vérité, cette politique financière n'en était pas une; elle a consisté pour la plus grande partie à tourner les difficultés et à ajourner les réformes.

Mais cela dit, le succès de l'emprunt, voté par les Chambres n'a-t-il pas été admirable?

Le Crédit de cette grande démocratie républicaine, laborieuse et pacifique, ne vient-il pas de nous fournir une nouvelle manifestation, assez éclatante, de sa vigueur?

Son gouvernement demandait 869 millions et demi, on lui a offert 14 milliards et demi. Le premier versement exigeait 144 millions : il a été de 2 milliards 340 millions.

Ne disons pas que « la mariée est trop belle », c'est une parole déplaisante; mais avouons que le crédit et la République ont été mariées en légitimes noces, dans des conditions merveilleuses, et qu'ils ne perdent aucune occasion de proclamer et de prouver leur bonne entente.

Les rentes de 1891 étaient émises à 92 fr. 55 par 3 francs de rente. Ainsi le placement ressort à un taux de 3 1/4 pour cent tout au plus. Jamais un gouvernement n'a emprunté à plus bas prix. Jamais ceux qui apportent leur argent n'ont demandé à un gouvernement un moindre gage.

Les rentiers et toutes les puissances financières du monde ne se sont jamais montrés moins difficiles envers monarchie ou empire qu'envers notre République.

Si depuis vingt ans, depuis dix ans, depuis un an nous avions fait de la mauvaise politique, croit-on que l'argent aurait eu autant d'inclination à se déverser dans les coffres de l'État républicain?

L'argument doit paraître bien frappant aux partis, s'il en reste, qui croient toujours que la République est un gouvernement peu conciliable avec l'ordre et avec la confiance.

On a déjà fait ressortir, à ce propos, la marche constamment descendante du taux de l'intérêt. La politique et les gouvernements ne sont pas pour tout dans ce phénomène, *bien certainement*. La Restauration, au commencement de ce siècle, était dans des circonstances aussi difficiles qu'on le fut jamais; elle commença par emprunter à 9 1/2; elle ne parvint pas, dans les occasions les plus heureuses, à descendre au-dessous de 4 0/0.

La monarchie de Juillet eut de tristes déboires et de cruels affronts dans ses opérations d'emprunt; elle finit cependant par trouver de l'argent, à combien? à 4 1/2. Quant à notre glorieuse, malheureuse et éphémère République de 1848, on n'en peut point parler comme d'un gouvernement établi. Elle trouva cependant de l'argent à 6 1/2; 3 0/0 moins cher que la Restauration en ses premiers rêves d'avenir.

Le second Empire emprunta à 5 0/0, puis à 4 1/4 et à la veille de la guerre à 3 99. Les hommes de science, grands calculateurs de moyennes, nous disent que l'Empire empruntait à 4 50, d'une façon générale. L'illustre socialiste qui fit le 2 Décembre voulait « démocratiser la rente... » Mais voici que l'État républicain, après ses premiers emprunts exceptionnels pour hâter la libération de la patrie — et cependant ces emprunts-là ne se *faisaient qu'à 6 1/2 et à 6*, — est arrivé au taux de 3 1/4, après vingt ans de gouvernement.

Tout à l'heure, il trouvera de l'argent à 3, et il en trouvera dix fois plus que ses besoins.

On pourrait faire à ce sujet beaucoup de réflexions intéressantes. Il est certain que toutes les relations du travail et du capital se modifient rapidement dans une société où le taux de l'argent décroît avec cette rapidité constante. Des réformes et des innovations qui semblaient impossibles doivent devenir faciles. Le travail apparaîtra de plus en plus comme la loi universelle. Tous les modes de crédit industriel et agricole se trouveront singulièrement simplifiés.

Les emprunts d'État appelleront aussi des réformes, que le parti républicain se fera un honneur d'étudier. Mais nous ne songeons, pour aujourd'hui, qu'à prier *les détracteurs de la République* de bien examiner ces résultats, qui les rempliraient de satisfaction et d'orgueil, si c'étaient eux qui gouvernaient.

Nous nous souvenons que, pendant la discussion du dernier budget, on parlait en *termes magnifiques* du crédit de la France républicaine, comparé au crédit des autres puissances. Tantôt M. Burdeau tantôt M. Rouvier, qui peut être fier, pour sa part, du succès d'avant-hier, se plaisaient à nous retracer avec des chiffres le tableau de la puissance financière de notre pays. La Droite supportait avec peine cette apologie. Elle disait que cela frisait l'hyperbole. Voici la preuve faite, après dix autres antérieures; les apologistes les plus bienveillants n'approchaient pas de la réalité, ils étaient trop modestes. Ce n'est pas seulement dans une occasion exceptionnelle d'emprunt, mais quotidiennement et sous toutes les formes, dans nos caisses d'épargne; que les capitaux des uns, les économies des autres, l'argent sous tous ses aspects, marque sa confiance aux institutions et à la sagesse d'une démocratie [illegible].

L'argument est topique, il a tout à fait ce caractère que nos adversaires accoutumés désirent le plus pour être convaincus et persuadés. Que veulent-ils encore? Un gouvernement qui, après vingt ans, obtient tout naturellement, et sans effort, de tels résultats, doit avoir rempli toute sa fonction de gouvernement et il doit avoir suivi d'*une manière générale* la meilleure conduite qu'on aurait pu lui souhaiter.

Hector DEPASSE.

LE BUDGET DE 1892

Le budget de 1892 en préparation au ministère des finances comporte d'assez importantes augmentations de crédits sur les chapitres de la guerre, des postes et télégraphes et de l'instruction publique.

Comme il est basé sur les recettes de 1890, qui ont donné 80 millions de plus-values, M. Rouvier se croit en situation de pouvoir consentir une réduction de 49 millions sur l'impôt qui frappe les transports de grande vitesse.

Déjà M. Yves Guyot a entamé des négociations à ce sujet avec les Compagnies de chemins de fer qui doivent, en renonçant à l'impôt de 10 0/0 sur les transports en grande vitesse, faire en même temps des réductions de 10 et 20 0/0 sur le tarif des voyageurs de 2e et 3e classe.

Un nouveau Candidat à l'Opéra

Une nouvelle candidature vient de se produire à l'Opéra : c'est celle de M. Bertrand, directeur des Variétés de Paris, ex-directeur des Variétés de Lille.

Dans un mémoire qu'il adresse au ministre des Beaux-Arts, M. Bertrand fait connaître ses projets. Il ne veut pas de la direction de l'Opéra dans les conditions actuelles.

Il pense qu'il y a des tentatives nouvelles et intéressantes à faire. Il propose d'adjoindre à l'Académie nationale de musique une sorte de théâtre d'application dans lequel on essaierait des ouvrages et des artistes.

Le théâtre d'application serait l'Eden où on pourrait aménager en même temps un magasin de décors, celui de la rue Richer étant devenu insuffisant.

M. Bertrand se déclare prêt à faire les dépenses nécessaires.

Tel est dans ses grandes lignes le projet que M. Bertrand vient de soumettre au ministre.

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing

LA COMMISSION DES DOUANES

La commission des douanes s'est réunie lundi matin. Elle a repris la discussion sur les peaux.

M. Lockroy appuie les conclusions du rapport provisoire de M. Lavertujon, demandant l'exemption des grandes et petites peaux, et conteste la possibilité du drawback.

M. Milochau soutient l'amendement tendant *à frapper les peaux brutes de toute nature* d'un droit de 12 francs par 100 kil. sur les peaux fraîches et de [illegible] fr. sur les peaux sèches.

M. Lavertujon combat cet amendement.

M. Félix Faure explique les conditions commerciales et industrielles actuelles qui ne permettent pas d'appliquer le drawback, droit d'ailleurs peu important pour l'agriculture.

M. des Rotours donne des indications sur le fonctionnement du drawback dans le passé, et sur la possibilité de l'établir à nouveau.

Il dépose un amendement tendant à voter un droit sur les peaux, moyennant l'établissement du drawback.

M. Viger estime qu'un droit sur les peaux engagerait toutes les nations, qui actuellement les exemptent à l'entrée, à les frapper d'un droit.

Or, nous exportons plus de grandes peaux brutes que nous n'en importons. Il en résulterait que les peaux actuellement exportées reflueraient sur le marché français et feraient baisser le prix des marchandises.

M. Viger est donc hostile au droit, qui serait non seulement gênant pour l'industrie, mais dangereux pour l'agriculture.

MM. Henri Boucher et de Villebois-Mareuil ne voteront pas le droit sur les peaux, les droits sur les bestiaux étant suffisamment protecteurs.

La commission, par 20 voix contre 5, repousse l'amendement Milochau. Elle adopte ensuite l'exemption pour les peaux brutes.

La Commission des douanes s'est réunie après-midi. M. Milochau soutient la nécessité de voter le droit sur la laine, il propose 15 fr. par 100 kilogs de laine suint et l'application du Drawback pour sauvegarder les intérêts de l'industrie. MM. Lavertujon et Raynal défendent l'exemption proposée par le rapport de la sous-commission. M. Graux développe un amendement tendant à imposer un droit de 30 francs aux laines en suint.

Il donne des explications sur le moyen de faire fonctionner le drawback et dépose une proposition en ce sens.

M. Viette dit que le mouton est déjà protégé par les droits de la viande sur pied.

Il aurait même souhaité que la commission donnât l'avantage à la viande sur pied sur la viande abattue du mouton.

M. Viger profite de la déclaration de M. Viette pour prier la commission de vouloir bien examiner le tarif voté sur la viande abattue de mouton.

Le droit ne lui semble pas en rapport avec *le rendement en viande nette* qui est de 45 0/0 ni avec les frais supplémentaires que supporte l'importation de la viande sur pied, au grand détriment de l'exploitation des abatis de mouton.

M. Balsan propose des primes pour l'encouragement à la production de la laine.

MM. Viette et Méline, l'appuient, en demandant l'insertion du vœu dans le rapport.

L'amendement Milochau est repoussé par 16 voix contre 5.

Les conclusions du rapport tendant à l'*exemption des laines en masse sont* adoptées.

La commission a adopté pour les laines en masses teintes et pour les laines peignées ou cardées, les droits de 32 et 25 pour les laines peignées ou cardées teintes et pour les blousses teintes des droits de 85 francs et 27.50.

Pour les déchets de laine, elle a voté l'exemption.

La commission a adopté le tarif du gouvernement pour les crins, poils et plumes, en réservant les crins préparés ou frisés et les poils de chèvres peignés ou cardés.

LA LAICISATION DES HOPITAUX

Paris, 12 janvier. — Le professeur Charcot, au cours de la cérémonie à l'hôpital de la Salpêtrière, s'est *prononcé pour la laïcisation* des hôpitaux.

Élection sénatoriale de l'Inde

Paris, 12 janvier. — M. Godin, conseiller à la cour de Paris et ancien député de l'Inde française, a été nommé hier sénateur de cette colonie, par 46 voix contre 44 à M. Jacques Hébrard, sénateur sortant.

Élections Départementales

Le Mans, 12 janvier. — Élection au conseil d'arrondissement : canton de Beaumont-sur-Sarthe (Sarthe) :

M. Labbé, républicain, 1,519 voix, élu.

Passe, monarchiste, 992.

Siège gagné. C'est la première fois que ce siège est occupé par un républicain.

Canton de Fayl-Billot (Haute-Marne) :

M. Parizot, républicain, 1,414, élu en remplacement de M. Goublet, réactionnaire.

L'ARRESTATION D'OLOT

Paris, 12 janvier. — Un confrère parisien a interviewé M. Duc-Quercy afin de connaître son opinion sur l'arrestation opérée à Olot, par la police espagnole.

« J'ai appris hier soir, a dit M. Duc-Quercy par un de mes amis, que les journaux contenaient des dépêches annonçant l'arrestation de Padlewsky. [illegible] Alors je suis bien tranquille, [illegible] effet, l'arrestation [illegible] Seliverstoff sur le territoire espagnol me paraissait tellement invraisemblable, que je ne me pressai pas [illegible] acheter les journaux.

Ce matin, j'ai lu toutes les dépêches parvenues de Madrid à Paris. Ma conviction n'est nullement ébranlée. Le prisonnier d'Olot n'est pas Padlewsky. Aucun des détails fournis *par ces télégrammes ne peut le concerner*. Ainsi, dans le signalement qui est donné de l'individu arrêté à Olot, il est dit qu'il porte deux cicatrices, l'une au cou, l'autre à la joue gauche, paraissant résulter de blessures faites par des balles. Or, Padlewsky n'a aucune cicatrice. D'ailleurs, voici qui éclairera votre religion : j'ai la certitude absolue qu'aujourd'hui Padlewsky est en sûreté.

— Alors, pour vous, qui serait l'individu d'Olot?

— Un fou, ou bien un individu tombant sous le droit commun qui, sachant que Padlewsky *ne viendra pas réclamer son identité* et démentir ses allégations, a cru avantageux pour lui de les produire. »

Mme Grégoire, que nous avons vue également, nous a exprimé la même opinion que M. Duc-Quercy. Pour elle, les déclarations faites par l'individu arrêté en Espagne ne concorderaient pas avec la réalité des faits.

Paris, 12 janvier. — Au parquet de la Seine on n'ose pas encore se prononcer sur la véritable identité de l'individu arrêté à Olot. Certaines contradictions dans ses déclarations, certaines différences dans le signalement font hésiter les magistrats instructeurs. A la préfecture de police, on éprouve la même hésitation.

Madrid, 12 janvier. — A la suite de divers interrogatoires qu'on a fait subir à Padlewski, les autorités de Gérone paraissent convaincues *qu'elles sont en présence du meurtrier* de Séliverstoff.

LE DÉGEL A PARIS

Paris, 12 janvier. — L'élévation de la température fait craindre un brusque dégel et une débâcle en Seine. Aussi le préfet de police fait aviser tous les propriétaires de bateaux d'avoir à doubler leurs amarres et à redoubler de surveillance pour éviter les accidents.

Un pétitionnement en faveur de Fouroux

Toulon, 12 janvier. — Les amis de M. Fouroux tentent d'organiser dans tout le département un vaste pétitionnement en faveur de l'ex-maire de Toulon.

Ces pétitions, qui demanderont la commutation de la peine, seront adressées au président de la République.

Comme conséquence du procès Fouroux, on s'attend à la démission collective de la municipalité.

Faits Divers Télégraphiques

De nos correspondants spéciaux

UN ASSASSIN DE DIX-SEPT ANS. — Montdidier, 12 janvier. — La petite ville de Royer, arrondissement de Montdidier vient d'être mise en émoi par un assassinat des plus audacieux.

M. Boullanger, épicier, marchand de vins, avait à son service, depuis 18 mois, un jeune homme de 17 ans, nommé Lefèvre, originaire de Rethouvillers.

Vendredi soir, M. Boullanger était assis dans sa salle après avoir dîné copieusement. Vers 9 heures 1/2, Lefèvre, qui avait caché une serpe sous sa blouse, en donna un coup sur la tête de son patron. Celui-ci se releva aussitôt; un second coup lui fut aussitôt, mais, heureusement, les mains de M. Boullanger parèrent le coup M. Boullanger, malgré sa douleur, eut encore la force de prendre Lefèvre à la gorge et de le pousser dehors.

Lefèvre se dirigea aussitôt sur Montdidier dans le but de se faire arrêter, mais fatigué, il passa la nuit au pied d'une meule. Le lendemain, vers 7 heures, *il se remit en route* pour Montdidier. Il y arriva vers 8 heures 1/2, [illegible] puis le gardien ne [illegible] l'ordre du parquet.

Lefèvre se disposait à retourner à Roye et c'est à quelques kilomètres de cette ville que des gendarmes de Montdidier l'arrêtèrent. Il [illegible]

[illegible] aux gendarmes que voulant s'en aller en Chine et n'ayant pas d'argent, il avait pris la résolution de *faire l'affaire* à son patron et de prendre son nécessaire après.

Lefèvre a été écroué à la maison d'arrêt de Montdidier.

BRULÉE VIVE. — Paris, 12 janvier. — On a trouvé ce matin, morte dans sa loge et horriblement brûlée, la concierge de la maison portant le n° 8 de la rue Lafayette, une femme B..., âgée de [illegible] ans.

Cette malheureuse femme, prise d'une attaque d'épilepsie, était tombée la tête en avant dans le feu de la cheminée. Quand on s'est aperçu de l'accident, tout secours était inutile.

TRISTE ACCIDENT. — Paris, 12 janvier — Un déplorable accident s'est produit hier soir, à Colombes.

Un enfant de onze ans, le jeune Louis Pouguet, habitant chez ses parents, des journaliers, rue d'Argenteuil, 313, à Colombes, s'amusait à fouiller dans les ordures déversées dans un terrain vague, situé en contrebas de la rue de Seine, lorsqu'un charretier, le nommé Roques, vint déverser son tombereau audit endroit, sans remarquer l'enfant qui se trouvait un peu au-dessous de lui.

Le malheureux enfant fut enseveli sous une avalanche de détritus et mourut étouffé sans que le charretier se fut aperçu de l'accident.

Ce n'est que dans la soirée qu'on constata sa disparition. On se mit aussitôt à sa recherche et le cadavre fut bientôt découvert. On juge de la douleur de la pauvre famille.

Le corps de la victime a été amené ce matin à la Morgue aux fins d'autopsie.

Le charretier Roques a été mis en état d'arrestation provisoire.

SUICIDE D'UN SOLDAT. — Troyes, 12 janvier. — Ce matin, un engagé volontaire, incorporé en septembre dernier, au 19e bataillon de chasseurs, s'est tiré un coup de fusil dans la région du cœur. Il a été transporté à l'hospice.

Son état est grave.

LE CRIME DE CHANTELLE

Une découverte importante

Mme Achet, la triste héroïne du crime de Chantelle va mieux. Elle ne boit plus seulement que du lait, mais, d'ici quelques jours, *on espère la réconforter* avec des viandes saignantes et quelques verres d'un généreux bordeaux.

Comme on le voit, on est aux petits soins pour cette femme qui met de justice sur les dents et a tant de volonté à cacher son tragique secret.

A mesure que l'enquête avance, M. Picot voit plus clair dans cette ténébreuse affaire.

Une découverte qui vient d'être faite aidera puissamment l'enquête : on a saisi, au domicile de Mme Achet, un carnet sur lequel la meurtrière de M. Lépine inscrivait le nom des *hommes auxquels elle accordait ses faveurs*. Chaque nom d'amant était accompagné d'appréciations personnelles et fort naturalistes sur l'individu.

C'est dans cette liste que le juge d'instruction retrouverait le complice tant cherché.

A Chantelle, on a accusé de complicité diverses personnes; il paraît qu'il faut rechercher le complice au dehors : le crime ayant été commis un jour de foire, un étranger a parfaitement pu se rendre à Chantelle sans être remarqué.

Une arrestation serait imminente.

RÉCLUSION ET DÉTENTION

Une correspondance de Draguignan nous a renseignés sur l'attitude des quatre condamnés de Toulon.

Fouroux a été condamné à cinq ans de réclusion. Entre le traitement auquel sont soumis les condamnés à la réclusion et celui qui attend les condamnés à la détention, il n'y a qu'une différence qui réside dans les conséquences de la peine. Seule, la réclusion emporte la perte des droits civils et politiques.

Les réclusionnistes sont reçus dans quatre prisons, qu'on appelle maisons de force, tandis que les prisons où sont admis les détenus s'appellent maisons centrales.

Ces quatre maisons de force sont situées à Beaulieu (Calvados), Melun, Thouars et Riom.

Dans toutes les prisons, tous les pensionnaires travaillent. On y compte quatre-vingt dix-sept corps de métier.

Il y a des verriers, des forgerons, des tailleurs, cordonniers, des vanniers, des imprimeurs (à Melun). On y fait encore les classiques chaussons de lisière, et même on assure que certains feuilletonistes font faire leurs feuilletons dans les prisons.

Dans les maisons centrales, les détenus touchent cinq dixièmes du produit de leur travail.

Dans les maisons de forces, les réclusionnaires touchent quatre dixièmes.

Fouroux connaît-il un métier manuel? Il a été marin; au *Borda* il a dû apprendre à faire de la corde.

S'il ne peut ou ne veut devenir d'emblée un cordier, il fera l'apprentissage d'un métier, et son travail d'apprenti rapportera cinquante centimes par jour dont il touchera les quatre dixièmes, soit vingt centimes.

Le régime est partout, pendant la journée, le travail silencieux en commun. La nuit, c'est le dortoir commun dans les maisons centrales, et la cellule dans les maisons de forces.

Que deviendront Mme de Jonquières et Mme Audibert.

Pour les femmes, lorsqu'elles sont condamnées à une peine de plus d'un an et un jour, le régime est le même, qu'elles soient condamnées aux travaux forcés ou à la prison.

Elles sont internées dans quatre maisons, situées à Clermont (Oise), à Rennes, à Cadillac (Gironde) et à Montpellier.

C'est donc vers l'une de ces quatre maisons que seront dirigées Mme de Jonquières et Mme Audibert.

En réclamant le régime cellulaire, elles bénéficient d'une libération d'un quart de peine.

Ainsi Mme Audibert, si elle désire reléguer son exubérante activité entre les quatre murs *d'une cellule, n'aura plus à faire* que les trois quarts de ses dix-huit mois, soit treize mois et demi.

En revanche, en adoptant le régime cellu-

Feuilleton de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing* 98

Mortes et Vivantes

DEUXIÈME PARTIE

LES FILLES

Elle essaya de le convaincre qu'il n'avait rien à redouter, *mais intérieurement elle* éprouva elle-même un commencement d'angoisse; elle se rappela des gestes, des tendresses, une sorte d'exaltation de Giovanna, si froide les autres jours et si indifférente, excepté dans son attachement pour elle.

Mais elle [illegible] et chassa ses craintes.

Sa sœur ne lui avait-elle pas dit de faire porter ses toilettes de la soirée à l'Eden et de lui envoyer Giuseppa?

Après tout, si navrante que fût la révélation de la veille, elle ne frappait par autant Lorenza dont les passions se fondaient en *une seule, le dévouement voué* tout naturellement et sans effort à cette sœur uniquement aimée.

Georges Dambert la quitta donc plus calme, presque tranquille, satisfait de l'avoir vue et content à peu près comme un voyageur perdu la nuit dans le dédale d'une forêt déserte et auquel un passant vient d'indiquer son chemin.

La comtesse était rentrée chez elle dans un état d'inquiétude difficile à décrire, en proie aux tortures d'une incertitude pire que tout le reste et qui engendre dans les cerveaux *frappés* les plus effrayantes images.

Le calme de Georges Dambrt devait être court.

Dès qu'il eut quitté Lorenza, ses craintes l'assaillirent de nouveau.

En apercevant le porteur du message, elles se confirmèrent tout à coup.

Il arracha *le billet des mains du cocher* plutôt qu'il ne le reçut.

Dès les premières lignes il fut fixé.

Son sang lui sauta du cœur à la tête et l'aveugla un instant.

Mais il possédait une véritable puissance sur lui-même.

Il remonta dans sa voiture, accompagné de deux domestiques dévoués et courut, ventre à terre, à la Morgue.

Il lui restait encore une lueur d'espoir.

Il est des désastres tels qu'on veut en douter jusqu'à la dernière seconde.

Dès le seuil, sa suprême et bien faible espérance disparut.

Déjà ce qui restait de la malheureuse Giovanna venait d'être déposé sur ces dalles *sinistres*.

Georges Dambert se nomma.

Les formalités sont d'une mortelle lenteur, mais il se trouva que le gardien était un homme de cœur.

Il les abrégea en faveur de cet homme dont la muette douleur était imposante.

D'ailleurs la lettre de la morte attestait la sincérité de ses affirmations.

Enfin faut-il tout dire?

L'équipage de prix, les domestiques, Sam solennel sur son siège, la carrure de Pepe, prouvaient une de ces hautes situations d'opulence devant lesquelles en notre siècle d'égalité impossible et mensongère on a l'habitude de s'incliner.

Georges Dambert fut mis en possession des restes de sa fille et les emporta comme une proie.

Les promeneurs de cette belle nuit d'été, en voyant passer ce coupé de *maître magnifiquement* attelé d'un trotteur qui dévorait l'espace, ne se doutaient pas de ce qu'il contenait.

La distance de la morgue à Courbevoie fut franchie en un instant.

Georges Dambert, après avoir déposé sa fille sur son propre lit en la confiant à la garde de Pepe et du Rosso, dont la douleur faisait peine à voir, songea à la mère.

Il écrivit au galop ces courtes lignes :

« Armez-vous de tout votre courage. Vous aviez cru vos deux filles mortes. Ce malheur *n'est vrai que pour la moitié. Il vous en reste* une. Pensez à elle. C'est l'ange qui vous consolera de vos chagrins. L'autre avait l'âme trop haute pour survivre à la honte. Pleurez-là avec cette consolation que vous pourrez lui donner la tombe sur laquelle vous avez déjà tant prié pour elle. Elle vient d'expier des fautes qui n'étaient pas les siennes. Elle était digne de vous et d'un meilleur sort. Elle repose chez moi. Vous pouvez y venir. Une mère a le droit d'aller dire un dernier adieu à son enfant partout.

Songez à ceux qui vous aiment. »

A onze heures moins dix, Georges Dambert jeta cette lettre en passant à l'hôtel de la Roche-Villars et dit à Sam :

— Au Nouveau-Cirque, à toute bride.

Giovanna, dans sa lettre d'adieu, son testament suprême, ne lui recommandait-il pas cette sœur, à laquelle allait toute sa tendresse?

Ne fallait-il pas adoucir pour elle le coup dont elle allait être frappée?

Giovanna l'avait avertie sans doute en même temps que son père.

Georges Dambert obéissait à cette volonté dernière.

Il lui semblait que la morte le poussait en avant, et malgré la rapidité de sa course, il la trouvait trop lente à son gré.

Enfin elle toucha à son terme.

Le cheval, sous la main robuste de Sam, descendit en bondissant l'avenue des Champs-Élysées, au milieu des fiacres qui ramenaient du Bois de joyeux promeneurs.

La joie des uns coudoie incessamment, parmi nous, le deuil des autres.

Puis ce fut la traversée de la place de la Concorde, la rue de Rivoli, et enfin le Cirque dont la façade resplendissait, éclairée à la lumière électrique, un phare pour guider les foules. Le coupé stoppa devant la porte.

Georges Dambert sauta à terre, courut au bureau, perdit deux minutes à attendre qu'il se rouvrît pour lui, prit enfin un billet et s'avança vers le contrôle.

Au moment où il allait passer, son sang se glaça dans ses veines.

Un cri immense, une clameur sortant de mille poitrines à la fois retentit dans la salle.

Les employés du bureau de contrôle se levèrent d'un bond.

Ceux des vestiaires se précipitèrent aux ouvertures pour voir ce qui se passait.

Dambert resta cloué au sol, immobile, frappé d'une atroce pensée.

Et aussitôt la foule sortit en désordre, silencieuse et consternée.

La musique de l'orchestre avait cessé bruyamment au milieu d'une valse lente.

Les lumières des lustres se baissaient, et quelques femmes, le front plissé, pâles et haletantes, dirent dans la cohue des spectateurs se pressant pour gagner la rue :

— C'est horrible, en vérité.

XXIII

SUICIDÉE

Voici ce qui s'était passé.

Après le départ de Georges Dambert, Lorenza était restée un instant frappée de stupeur.

Les craintes de cet étranger qui d'abord ne la troublaient qu'à la surface s'enfoncèrent dans son esprit, comme un coin dans le bois.

Tout lui revint à la mémoire :

Le silence glacial de sa sœur, en sortant la nuit précédente des Tilleuls, le ton dont elle *avait prononcé ces paroles* adressées à la comtesse de Vaunoise : — Je m'appelle Giovanna Solari et je ne peux pas être votre fille; son morne désespoir ensuite; le soin avec lequel elle avait évité la rue Saint-Augustin, comme si elle lui eût inspiré une sorte d'horreur; son indifférence affectée à tout ce qui pouvait se passer autour d'elle pendant cette néfaste journée.

Renza était fière de sa sœur; elle ne doutait pas du tendre attachement dont elle avait eu tant de preuves, mais elle la savait peu expansive et pour ainsi dire repliée sur elle-*même comme une sensitive froissée par des* mains grossières; elle se rappela avec effroi certaines défaillances dont elle avait été frappée.

Bientôt son inquiétude se changea en une véritable épouvante.

Toutes les anxiétés de l'âme du père étaient passées dans la sienne.

Elle envoya la servante, Giuseppa, une fille de la campagne des environs de Trieste, que Giovanna avait avec elle depuis deux ans, porter au théâtre les objets nécessaires à la danseuse.

Giuseppa revint, sa commission faite.

Il était neuf heures et on n'avait pas encore aperçu la Roselli.

Alors Lorenza courut elle-même à l'Eden et attendit un moment.

Giovanna n'arrivait pas.

Une vive anxiété régnait dans les coulisses.

L'étoile manquait.

On fut contraint de la remplacer au pied levé par une de ses camarades qui se trouvait dans la salle.

A dater de cette minute, Lorenza n'eut plus de doutes.

Une catastrophe était survenue. L'instinct de l'étranger ne l'avait pas trompé.

Elle demeura longtemps abattue dans un coin, étendue sur une chaise de paille défoncée parmi les jupes, les tutus et les chaussons du corps de ballet, appuyée au mur, plus morte que vive, et tout à coup elle se souvint que l'heure de ses exercices arrivait.

Elle se releva, secouée par une fièvre qui la faisait trembler des pieds à la tête, livide, *les dents serrées*, et courut à travers les corridors, comme une folle, pour gagner la sortie.

Dans la rue, l'air la ranima par degrés.

Elle marcha très vite jusqu'au boulevard, le traversa sans précaution, au risque d'être écrasée par les omnibus et les voitures qui roulaient en tous sens, et, au bout de cinq minutes, elle aperçut la façade flamboyante du Cirque.

Un homme se tenait à la porte.

C'était Gomès.

Il attendait, l'air farouche, roulant des yeux féroces, exaspéré par une journée sans nouvelles de sa camarade et désespérant presque de la revoir.

— D'où sors-tu? lui demanda-t-il d'une voix brutale.

Elle le regarda avec des yeux hagards et riposta :

— Qu'est-ce que ça te fait?

— De chez tes amants!... Ils ne te laisseront même plus venir ici.

— C'est possible.

— Ah! fit-il en grinçant des dents, toutes pareilles, les femmes.

Et il ajouta en mâchonnant les mots :

— Sabine était comme elle.

Ce fut un trait de lumière pour la jeune fille.

Elle releva la tête en entendant ce nom.

— Est-ce vrai que tu l'as tuée? lui dit-elle hardiment.

— Qui te l'a raconté?

— Réponds donc! Est-ce vrai?

— Peut-être.

— Et tu me tueras aussi?

— Pourquoi pas? Je suis à bout de patience. Voilà dix-huit mois que tu me fais damner.

— Est-ce ma faute que je ne t'aime pas?

— Parce que tu en aimes d'autres.

Est-ce ma faute encore et l'amour se commande-t-il?

Elle le fixait d'un regard mauvais comme si elle eût pris un âcre plaisir à le mettre hors de lui.

— Prends garde, gronda-t-il, en lui étreignant le bras dans ses doigts d'acier.

— Tu sais que je suis brave et que tu ne me fais pas trembler.

Et brusquement :

— Viens! dit-elle c'est l'heure.

Au moment où ils pénétraient dans le vestibule, un commissionnaire y entra avec eux.

— Mlle Lorenza? demanda-t-il.

Elle se retourna et dit :

— C'est moi.

— Une lettre pour vous.

Gomès fit un geste pour l'arracher, mais les contrôleurs étaient à leur poste et l'intimidèrent.

Il continua son chemin.

Elle resta seule avec l'homme à la médaille, n'osant ouvrir ce fatal papier.

— Qui vous l'a remis? demanda-t-elle à voix basse.

— Une jeune dame.

— Il y a longtemps?

Le commissionnaire rougit, mais il fut sincère.

(A suivre.) CHARLES MEROUVEL.